

Cayenne, le jeudi 20 novembre 2026

Affaire suivie par : Floriane BEAUSOLEIL
Chef de bureau de l'enseignement supérieur
N° de téléphone : 05 94 27 21 89
Gestionnaire : Floriane BEAUSOLEIL
N° de téléphone : 0594 27 21 88
Courriel : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr

Le recteur de la région
Académique
Le recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des universités
Directeur académique des services de l'éducation
nationale

Site de Montabo
2240 Route de Montabo
97306 Cayenne Cedex

à

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements adjoints,
Mesdames et Messieurs les directeur(rice)s
délégué(e)s aux formations professionnelles et
technologiques,
Mesdames et Messieurs le directeur(rice)s des
organismes de formation professionnelle

Objet Circulaire d'organisation académique du **Brevet Technicien Supérieur « Comptabilité et
Gestion »** - Session 2026

Références :

- *Arrêté du 29 avril 2019 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS
Comptabilité et Gestion*
- *Charte de déontologie des examens du 4 février 2012*
- *Circulaire Nationale du BTS Comptabilité et Gestion 2026*

Références :

Annexe 1 - Calendrier des épreuves écrites
Annexe 2 - Calendrier des épreuves orales et pratiques
Annexe 3 - Organisation des épreuves orales de langues vivantes
Annexe 4 - Organisation des épreuves pratiques professionnelles
Annexe 5 - Correction des épreuves écrites dématérialisées
Annexe 6 - Délibération

L'Académie de la Guyane est autonome pour la session 2026 en ce qui concerne l'organisation, les corrections et la délibération du jury final conduisant à la délivrance du Brevet de Technicien Supérieur « Comptabilité et Gestion » (BTS CG) pour la session 2026.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-après des éléments d'organisation qui complètent le référentiel du diplôme.

Cette circulaire complétée de la circulaire nationale et ses annexes doivent être communiquées à tous les établissements de formation et portées à la connaissance des candidats isolés.

Application CYCLADES : les centres d'épreuves désignés veilleront à imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables.

COMMISSION D'ENTENTE NATIONALE

Épreuve E4 – Culture économique, juridique et managériale :

Le 21 mai 2026 à 14h00 (heure hexagone) en visioconférence

*Le nom de – Madame Laissa AFEI, (lycée Gaston Monnerville) doit être communiqué à : Darie-Anne.Simon@siec-education.fr au plus tard le 03 avril 2026.

RÉUNION DE CONCERTATION ET DE BAREME PREALABLE A LA CORRECTION

Épreuve E5 – Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales

Le 26 mai 2026 à 09h00 (heure hexagone) au SIEC.

*Le nom de Madame Anémone VIRGILE (LGT Félix Éboué) doit être communiqué à la DEC de l'académie de Limoges : dec-bts@ac-limoges.fr au plus tard le 03 avril 2026.

I. ORGANISATION DE L'EXAMEN

• EFFECTIFS ACADEMIE GUYANE

Individuels Guyane	8
CFA – CCI Guyane	20
LGT G. Monnerville	19
LGT Félix Éboué	25
CFA CEVEDOM	2
CFA Saint-Laurent-du-Maroni	1
Total	75

• CENTRES D'EXAMENS

Les centres d'examen sont ouverts en 2026 dans les lycées généraux et technologiques qui dispensent un enseignement préparant à la spécialité du Brevet de Technicien Supérieur Comptabilité et Gestion.

Les candidats individuels et les candidats des centres de formation, non habilités à la pratique du CCF, subiront les épreuves, dans un établissement public centre d'examen.

Épreuves écrites, orales LV, orales professionnelles	LGT Félix Eboué / LGT Gaston Monnerville
Correction des épreuves écrites	SANTORIN (En ligne)

• CALENDRIER

Le calendrier et les commissions des épreuves écrites, orales et pratiques sont définis en annexes 1, 2 et 3.

Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Chacune des situations d'évaluation en cours de formation se déroule à un moment choisi par l'enseignant ou le formateur, en fonction du niveau atteint par le candidat.

Epreuves écrites ponctuelles :

Les épreuves écrites de la session 2026 du BTS CG débuteront le lundi 18 mai 2026 au jeudi 21 mai 2026 conformément au calendrier national établi et conformément aux recommandations.

Dès la fin de chacune des épreuves écrites, le secrétariat d'examens des centres épreuves procédera à la numérisation des copies écrites pour mise à disposition sur SANTORIN.

La correction des épreuves écrites aura lieu du **lundi 1 juin au dimanche 14 juin 2026.**

Le jury de délibération finale se prononcera le lundi 22 juin 2026 à 9h.

Commission d'interrogation

Un listing des coordonnées de professionnels des spécialités relatif au BTS CG devra être transmis à la Division des Examens et Concours de l'Académie de la Guyane au plus tard 1 mois avant le démarrage des épreuves.
--

• NOTES ET APPRECIATION DES CORRECTEURS ET INTERROGATEURS

Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » : neutralité, objectivité, probité, confidentialité, égalité de traitement des candidats.

Cette charte constitue un document de référence et doit faire chaque fois que possible, l'objet d'une très large diffusion vers les examinateurs et les centres.

La notation et l'appréciation fournies par les correcteurs et/ou les interrogateurs sont des éléments déterminants et éclairants tant pour le jury que pour les candidats.

En conséquence, il est demandé et attendu des correcteurs et des interrogateurs :

- De faire apparaître les éléments d'appréciation à l'emplacement réservé à cet effet
- De proscrire toute appréciation non liée à l'évaluation d'une connaissance ou d'une compétence dans le domaine évalué
- De compléter la note (en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne) d'une appréciation littérale explicite et en rapport avec le travail fourni.
- De renseigner et compléter toutes les rubriques des grilles de notation.

Les fiches de notation dûment renseignées seront remises, après les épreuves, aux centres de corrections et de délibération.

• **TRAITEMENT DES COPIES**

Afin de garantir l'anonymat, le papier de composition modèle Éducation nationale de copies **CYCLADES « CCYC : MODELE SANTORIN »** sera impérativement utilisé par tous les candidats et pour **toutes les épreuves écrites – dématérialisation pour mise à disposition sur SANTORIN.**

Les centres épreuves devront veiller à :

- *vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies*
- *vérifier la pagination des copies*
- *classer et compter les copies*

Les annexes à rendre avec la copie seront au format A4. Elles devront être numérotées par le candidat et agrafées par le surveillant, au bas de la copie lors de sa remise.

Cas des candidats absents et des copies blanches :

Les copies des candidats rendant copies blanches sont traitées comme les autres copies. Pour les candidats absents, le centre d'épreuves insère une copie blanche portant **la mention « AB » en rouge** en grand caractère sur le devant de la copie. La case « **copie blanche** » doit être cochée sur la liste d'émargement.

Les copies « **CCYC : DNE SANTORIN** » seront scannées en établissement afin d'être mis à disposition sur SANTORIN dès la fin de chaque épreuve écrite. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation.

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application cyclades (**attention** : bien veiller à éditer les listes d'émargements avec le code barre).

Il convient d'éditer, depuis Cyclades, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimums. Si plusieurs spécialités composent dans la même salle, éditer autant de spécialités.

• **LIVRETS SCOLAIRES**

Les livrets scolaires devront être conformes au modèle préétabli (*voir circulaire nationale en annexe II.1*) et complétés dans les établissements conformément aux instructions figurant dans la circulaire nationale.

Les livrets scolaires des candidats sous statut scolaire doivent porter la mention relative à la certification de compétences numériques (PIX).

Les livrets scolaires des candidats, devront être transmis le vendredi 12 juin 2026 directement à la DEC – 12h00 dernier délai.

- **ORGANISATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION**

La délibération du jury final aura lieu le **lundi 22 juin 2026 de 9h à 11h** au Rectorat de Montabo.

- ⇒ Choix des épreuves de contrôle **le mardi 23 juin 2026 – 12h00** dernier délai.
- ⇒ Les épreuves de contrôle se dérouleront **le jeudi 25 juin 2026** à partir de 8h00
- ⇒ Le second jury de délibération se déroulera le **vendredi 26 juin 2026** à 14h00 (heure de Guyane) en visioconférence

Le Président de Jury est Mr Donald FOLIWE, IA-IPR Économie et gestion.

II. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION ET DEROULEMENT DES ÉPREUVES

- **SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS D'ÉVALUATION**

Pour chacune des épreuves ponctuelles orales et pratiques, une réunion d'entente sera organisée avant le début des interrogations ou correction. Elle sera animée par un président désigné par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la spécialité.

Une réunion d'harmonisation, dont la date sera fixée par le recteur, se tiendra sous la responsabilité de l'IA-IPR et permettra de contrôler, pour chacun des établissements concernés, les dossiers des candidats, la nature des travaux proposés aux candidats et l'adéquation des prestations évaluées ainsi que les notes attribuées. Ces documents, conservés par l'établissement, seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée, jusqu'à la fin de la session suivante.

Pour chacune des épreuves ponctuelles, les chefs de centre veilleront à ce que les professeurs n'interrogent pas leurs élèves.

- **CONDITION DE RECEVABILITE DES DOSSIERS** – voire circulaire nationale pour plus de précisions

Chaque candidat devra se présenter avec un exemplaire de son dossier lors de chacun de ses oraux (épreuves de langues et épreuves professionnelles). Un exemplaire du dossier reste à la disposition des commissions d'interrogation dans les établissements de passage d'examen.

- ⇒ ***Remarques spécifiques pour les épreuves pratiques E6 et E7 – Pratiques comptables fiscales et sociales / Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière***

Lorsque ces épreuves sont évaluées sous la forme ponctuelle, elles se déroulent sur poste informatique et prennent appui sur un dossier comprenant :

- Le passeport professionnel du candidat (*règle de présentation en annexe III de la circulaire nationale*)
- Trois fiches de situation relevées dans le contenu de l'épreuve (*voire modèle de présentation des trois fiches de présentation en annexes V.1 et VI.1 de la circulaire nationale*)
- Attestation de stage (*modèle obligatoire a utilisé en annexe X de la circulaire nationale*)

Un contrôle de conformité du dossier sera effectué avant l'interrogation au sein du centre épreuve désigné.

Si non-conformité, la mention NV sera attribuée (non valide) à l'épreuve. Le candidat même présent ne pourra pas être interrogé. Le dossier devra ensuite être mis à la disposition du jury de délibération.

La non-conformité du dossier est prononcée dans les cas suivant :

- absence du dépôt de dossier

dépôt du dossier au-delà de la date fixée du jeudi 07 mai 2026 – transmission dématérialisée via CYCLADES.

Les candidats concernés par la passation sous forme ponctuelle devront se munir des ressources (matérielles, logicielles et base de données) et documents nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il leur appartient de prendre contact avec l'établissement pour vérification et mise en œuvre de solutions adaptées si besoin.

⇒ **Remarques spécifiques pour l'épreuve orale E8 – Parcours de professionnalisation**

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve orale et prend appui sur un dossier comprenant :

- Le passeport professionnel du candidat
- Un écrit produit par le candidat – max 12 pages
- Attestations de stages ou certificat de travail

Attention – Un contrôle de conformité du dossier sera effectué avant l'interrogation au sein du centre épreuve désigné.

La non-conformité du dossier est prononcée dans les cas suivant :

- Absence du dépôt de dossier.
- **Dépôt du dossier au-delà de la date fixée du jeudi 07 mai 2026 – transmission dématérialisée via CYCLADES.**
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation d'examen.
- Documents du dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Si non-conformité, **la mention NV sera attribuée (non valide)** à l'épreuve. Le candidat même présent ne pourra pas être interrogé. Le dossier devra ensuite être mis à la disposition du jury de délibération.

Les professeurs désignés, chargés d'opérer un contrôle rigoureux des dossiers et particulièrement sur les attestations de stage et leur validité devront veiller à remettre les dossiers non conformes à la Division d'examen et concours du site MONTABO afin de signifier aux candidats la non-conformité des dossiers.

⇒ **Remarques spécifiques pour les épreuves EF2 – Module d'approfondissement**

Les candidats qui seraient inscrits à l'épreuve EF2, **doivent téléverser leur dossier sur CYCLADES le jeudi 7 mai 2026 – dernier délai.** L'absence de ce dossier rend impossible la conduite de l'entretien et le candidat se verra en conséquence attribuer la note de 0.

⇒ **Remarques spécifiques pour les épreuves EF3 – Engagement étudiant**

L'épreuve EF3, se déroule à la suite de l'épreuve E8.

La fiche d'engagement étudiant est annexée au support du dossier support de l'épreuve E8.

En cas d'absence de la fiche d'engagement étudiant, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Les candidats concernés par la passation sous forme ponctuelle devront se munir des documents nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

• **INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES**

Le chef de centre doit veiller à ce que :

- Soit mis à disposition une salle de préparation indépendante des salles d'interrogation, avec un surveillant responsable des supports de base pour l'épreuve
- Soit procédé à l'appel des candidats en salle de préparation, vérifié leur identité et les faire émarger. Porter la mention AB pour tout candidat absent
- Soit équipé le centre d'examen de postes informatiques et casques audio mis à la disposition des candidats afin de prendre connaissance des documents numériques, vidéo ou audio

- Soit assuré le bon fonctionnement du matériel et prévu la présence d'une personne ressource pour une assistance technique.



POUR INFORMATION

Les Responsables de commissions nommés par le recteur sont chargés :

- De piloter les réunions d'harmonisation pour la notation des candidats, avant et après la correction des épreuves écrites
- D'établir les comptes rendus du déroulement de la session d'examen

- **RESULTATS**

La liste officielle des candidats admis sera transmise dans les établissements-centre et au Rectorat à la Division des examens et concours de Guyane et disponible via Cyclades et listes d'affichage à l'issue des délibérations **le lundi 22 juin 2026 pour le 1^{er} tour et le vendredi 26 juin 2026 pour le 2^d tour.**

- **SAISIE DES NOTES**

Fin de saisie des notes CCF au lundi 08 juin 2026– 12h00 dernier délai

Toutes les notes doivent être saisies sur CYCLADES au plus tard :

- le mercredi 17 juin 2026 – 17h00 pour les épreuves orales et pratiques
- le dimanche 14 juin– 12h00 dernier délai pour les épreuves écrites

L'académie de la Guyane édite le procès-verbal définitif de l'examen, les relevés de notes et les diplômes de tous les candidats.

Pour le Recteur et par autorisation,
Le chef de Division des Examens et Concours,

Denis CLAVEL

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Calendrier et commissions des épreuves écrites	Page 9-10
ANNEXE 2	Calendrier et commissions des épreuves orales de langues	Page 11-12
ANNEXE 3	Calendrier et commissions des épreuves orales professionnelles - Épreuves obligatoires + - Épreuves facultatives - Procédure de dépôt et de conformité des dossiers	Pages 13 -14
ANNEXE 4	Organisation du jury de délibération - Jury du premier tour - Jury du second tour	Page 15 Page 16

Annexe 1 : Organisation des épreuves écrites

Etablissement d'inscription	Centre Epreuve	Dates épreuve	Matière épreuve	INSCRITS	Correcteurs désignés
LYCEE FELIX EBOUE	FELIX EBOUE	19 mai 2026 De 11h30 à 14h30	E1 Culture générale et expression	25	Mme NEGRÉ Elsa (lycée Geston Monnerville)
CFA CCI REG GUYANE MATOURY				19	
CFA CEVEDOM CAYENNE				1	Mme OHLICHER Géraldine (LGT Léon-Gontran Damas)
INDIVIDUELS CAYENNE				1	M. SIMON C., Lycée Félix Eboué
CFA SAINT-LAURENT-DU-MARONI				1	Mme SIFFERT-GAYDON Dominique (Félix Eboué)
INDIVIDUELS ST LAURENT	MONNERVILLE			19	M. FOUCHÉ Nicolas (Lycée Léopold Elfort) Brassage avec BTS CI et BTS Tourisme
LYCEE GASTON MONNERVILLE	FELIX EBOUE	18 mai 2026	E3 Mathématiques appliquées	2	
CFA CEVEDOM CAYENNE				20	
CFA CFA CCI REG GUYANE MATOURY				1	M. JEUDY,
INDIVIDUELS CAYENNE				1	M. TBINI (Lycée Félix Eboué)
CFA SAINT-LAURENT-DU-MARONI				1	
INDIVIDUELS KOUROU	MONNERVILLE			1	
INDIVIDUELS ST LAURENT				1	
LYCEE FELIX EBOUE	FELIX EBOUE	18 mai 2026 Du 9h00 à 13h00	E4 - Culture économique, juridique et managériale	25	M. QUENUM Christian- Lycée Léopold Elfort
CFA CCI REG GUYANE MATOURY				20	
CFA CEVEDOM CAYENNE				2	M. Modeste NJONKEP, lycée Léopold Elfort
INDIVIDUELS CAYENNE				3	Mme AFEI Laïssa, lycée Gaston Monnerville
CFA + INDIVIDUELS SAINT LAURENT				2	M. DARIUS Frantz-Lycée Félix Eboué
LYCEE GASTON MONNERVILLE	MONNERVILLE			18	Mme Anémone VIRGILE-Lycée Félix Eboué
INDIVIDUELS KOUROU				1	Brassage avec BTS CI
LYCEE FELIX EBOUE	LGT FELIX EBOUE	20 ou 21 mai	E5 Traitement et contrôle des opérations comptables,	25	Mme EDOUARD Yanick-Lycée Félix Eboué
CFA CEVEDOM CAYENNE				2	Mme VIRGILE Anémone - Lycée Félix Eboué
CFA CCI REG GUYANE MATOURY				20	
INDIVIDUELS CAYENNE				4	

CFA SAINT-LAURENT-DU-MARONI	MONNERVILLE	fiscales et sociales : Étude de cas	1	- Mme ROGEBOSZ Monnerville Morgane-Lycée G.
INDIVIDUELS KOUROU			2	
INDIVIDUELS ST LAURENT			1	
LYCEE GASTON MONNERVILLE			19	

Référents numérisation des copies

Félix ÉBOUÉ : Mme POLYDORE Nathalie (proviseur adjoint lycée Félix Éboué)
Gaston MONNERVILLE : M.MAHES Fares

Responsables de commission

CGE : **OHLICHER Géraldine**
CEJM : **AFEÏ Laïssa**
Mathématiques appliquées : **Mr JEUDY**
Étude de cas : **VIRGILE Anémone**

Annexe 2 : calendrier et commissions des épreuves orales de Langue vivantes étrangères

- E2 - ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LANGUE VIVANTE A

Etablissement d'inscription	Centre Epreuve	Date	Choix du candidat	INSCRITS	Interrogateurs désignés
LYCEE GASTON MONNERVILLE	LPO GASTON MONNERVILLE	22 au 27 avril 2026	Anglais	19	Noemie Lecrivain Makieba Braitwaite
CFA Saint-Laurent du Maroni		22 au 27 avril 2026	Anglais	1	
INDIVIDUELS KOUROU + SLM		22 au 27 avril 2026	Anglais	2	Yoric Josso
LYCEE FELIX EBOUE	LGT FELIX EBOUE	22 au 27 avril 2026	Anglais	25	Davidson Felissaint Shaina Fortune
CFA CCI REG GUYANE		22 au 27 avril 2026	Anglais	19	
INDIVIDUELS CAYENNE		22 au 27 avril 2026	Anglais	2	James Pritchard Claude Astar
CFA CEVEDOM	LPO BERTENE JUMINER	22 au 27 avril 2026	Anglais	1	Stanislas Rolland
INDIVIDUEL Saint-Laurent du Maroni		22 au 27 avril 2026	Anglais	1	
CFA de Saint Laurent du Maroni		22 au 27 avril 2026	Anglais	1	

• EPI EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE B

Établissement d'inscription	Centre Épreuve	Date	Choix du candidat	INSCRITS	Interrogateurs désignés
LYCEE GASTON MONNERVILLE	LPO GASTON MONNERVILLE	21 avril 2026	Espagnol	2	Mme BARBIER Murielle (LPO E. Castor)
		29 avril 2026	Néerlandais	1	Mirjam Anawandoe
		28 avril 2026	Portugais	1	MARTIN Dianne (Suppléante)
LYCEE FELIX EBOUE	LGT FELIX EBOUE	28 avril 2026	Portugais	1	ARAUJO Tacita
				5	
CFA CCI REG GUYANE		21 avril 2026	Espagnol	3	Mme CASIMIR Valérie (LGT Damas)

Annexe 3 : calendrier et commissions des épreuves orales et pratiques professionnelles

- Épreuves obligatoires E6, E7, E8

Établissement d'inscription	Centre Épreuve	Dates Épreuves	Épreuve et Matière	INSCRITS	Correcteurs désignés
CFA CEVEDOM	FELIX EBOUE	Lundi 8, mardi 9 juin à partir de 8h00	E6 - Pratiques comptables fiscales et sociales	1	MORELLO Nadine / DARIUS Frantz + 1 professionnel
CFA CCI REG GUYANE MATOURY INDIVIDUELS CAYENNE				18	
CFA Saint-Laurent du Maroni INDIVIDUELS KOUROU + SLM	G. MONNERVILLE	Jeu di 4 juin		1	ROGEBOS Morgane / AFEI Laïssa + 1 professionnel
CFA CEVEDOM	FELIX EBOUE	Jeu di 4 et vendredi 5 juin à partir de 8h00	E7 - Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière	2	MORELLO Nadine / EDOUARD Yanick + 1 professionnel
CFA CCI REG GUYANE INDIVIDUELS CAYENNE				20	
CFA Saint-Laurent du Maroni INDIVIDUELS KOUROU + SLM	G. MONNERVILLE	Jeu di 4 juin		3	ROGEBOS Morgane / AFEI Laïssa + 1 professionnel
LYCEE FELIX EBOUE	FELIX EBOUE	Lundi 1 juin, mardi 2 juin et mercredi 3 juin 2026 à partir de 8h00	E8 -- Parcours de professionnalisation	25	PHEJAR Marie-George / ROGEBOS Morgane
INDIVIDUELS CAYENNE				3	
CFA CEVEDOM	FELIX EBOUE	Lundi 1 juin, mardi 2 juin à partir de 8h00		1	MORELLO Nadine / LOVELY Jessica
CFA CCI REG GUYANE MATOURY				18	
LYCEE G. MONNERVILLE	G. MONNERVILLE	Lundi 1 juin, mardi 2 juin à partir de 8h00		17	EDOUARD Yanick / VIRGILE Anémone
INDIVIDUELS KOUROU + SLM				2	

- Épreuves facultatives EF2 et EF3

Établissement d'inscription	Centre Épreuve	Dates épreuves	Épreuve et Matière	INSCRITS	Correcteurs désignés
CFA CCI REG GUYANE MATOURY	FELIX EBOUE	Jeu di 11 juin 2026	EF2 - Approfondissement local	15	EDOUARD Yanick + 1 PROFESSIONNEL PHEJAR Marie-George + 1 PROFESSIONNEL
INDIVIDUELS CAYENNE				1	
CFA CCI REG GUYANE MATOURY	FELIX EBOUE	Lundi 1 juin, mardi 2 juin 2026 à partir de 8h00	EF3 - Engagement étudiant	5	MORELLO Nadine / LOVELY Jessica
INDIVIDUELS CAYENNE				1	

LYCEE FELIX EBOUE					1	PHEJAR Marie-Georges / ROGEBOZ Morgane
LYCEE GASTON MONNERVILLE	MONNERVILLE	1 ^{er} et 2 juin			1	EDOUARD Yanick / VIRGILE Anémone

DEPOT DES DOSSIERS : 07-mai-2026	Transmission DEMATERIALISÉE (CYCLADES) des dossiers	Membre Jury désignés pour la conformité des dossiers :
CONTROLE DES DOSSIERS : 13-mai-2026		Monnerville : AFEÏ Laïssa - Morgane ROGEBOZ - PHEJAR Marie-Georges – Eboué : DARIUS Frantz - EDOUARD Yanick – LOVELY JESSICA MORELLO Nadine - VIRGILE Anémone

Annexe 4 : jury de délibération

<u>Liste des professeurs à convoquer</u>				
Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
<u>Lundi 22 juin 2026</u> À partir de 9h00 A la DEC		M. Daniel FOLIWE	Président	IA-IPR
		Mme Afeï Laïssa	CEJM	LP Gaston Monnerville
		Mme Ohlicher Géraldine	CGE	LPO Damas
		Mr JEUDY	Mathématiques	LP Félix Eboue
		Mme Virgile Anémone	Étude de cas	LP Felix Eboue

Liste des professeurs à convoquer au jury
Faisant suite au épreuves orales de rattrapage

Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
<u>2ème Délibération</u> <u>Vendredi 26 juin 2026</u>		M. Daniel FOLIWE	Président	IA-IPR
		Mme Afei Laissa	CEJM	LP Gaston Monnerville
		Mme Ohlicher Géraldine	CGE	LPO Damas
En visioconférence		Mr JEUDY	Mathématiques	LP Félix Eboue
		Mme Virgile Anémone	Étude de cas	LP Felix Eboue